

Souveraineté et Alliance Atlantique: **les Gaullistes du Renouveau dans le débat.**

Le 7 mars 1966 le général de Gaulle prenait la décision de quitter les instances intégrées de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. La volonté du chef de l'Etat était de donner à la France toute l'autonomie nécessaire pour sa politique d'indépendance stratégique. L'enjeu majeur était la constitution d'une force de dissuasion nucléaire totalement autonome dans son emploi, sa doctrine et entièrement nationale dans ses composantes industrielles et de recherche. La France ne quittait pas l'OTAN mais simplement des instances intégrées qui limitaient alors son libre arbitre. Depuis notre pays reste la seule nation européenne intégralement autonome dans les décisions concernant sa défense.

Aujourd'hui, qui peut mieux que la famille gaulliste, avec le pragmatisme et les convictions qui la caractérisent, intervenir sereinement dans le débat lié au projet du Président de la République de retour de la France dans les instances supérieures de commandement de la dite Alliance?

Nous sommes fondamentalement attachés à la souveraineté du pays quant à sa sécurité, incluant l'Outre-mer, et à sa position libre et équilibrée au plan diplomatique. C'est en hommes libres, mais solidaires de nos alliés, en particulier européens, que nous devons décider.

Pour répondre à la question posée, il nous apparaît comme essentiel de rappeler quelques dates, l'évolution des conflits récents ou la volonté française de créer une défense européenne. Mais surtout de citer les conditions qui nous apparaissent comme des pré-requis fondamentaux, non négociables, avant d'aborder l'utilité d'une telle décision.

En 1989 le mur de Berlin s'effondrait, entraînant dans sa chute l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Ainsi disparaissaient les frontières artificielles qui avaient séparé les européens pendant plus de quarante années. Limites sans rapport avec la culture, la langue ou l'histoire longue, mais liées à l'avancée ultime de l'armée rouge à la fin du second conflit mondial. Pendant les années qui suivirent la domination des Etats-Unis d'Amérique semblait sans partage, certains prophétisaient même une fin de l'histoire. Brutalement, le 11 septembre 2001, le monde développé découvrait que la souffrance et la mort restaient une réalité. Un acte de barbarie se trouvait démultiplié par les moyens de communication modernes. La violence devenait quasi instantanée. Elle atteignait non seulement un territoire jusqu'alors éloigné des conflits armés, mais plus encore chaque foyer lié au réseau de communication télévisuel ou informatique se trouvait touché. A la suite de cette tragédie, depuis 7 ans la France participe au sein de l'International Security Assistance Force avec 25 autres membres de l'Union Européenne, sous l'égide de l'OTAN, à des opérations de sécurisation du territoire afghan. Il est utile de rappeler qu'à deux reprises, dans le cadre d'un commandement tournant, des officiers français ont commandé les forces alliées de l'ISAF.

Ainsi, clairement la menace n'est elle plus à l'Est, face au glacis établi par les soviétiques après la grande guerre patriotique, mais bien plus diffuse. Par de nombreux aspects elle se concentre au niveau de l'arc de crise proche et moyen oriental décrit par le Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale.

Or, pour leur immense majorité les opérations extérieures où sont engagées nos forces se déroulent désormais dans un cadre multinational. Les qualités opérationnelles, alliées à l'éthique du soldat français, et le professionnalisme de nos troupes sont unanimement reconnus par nos alliés. Seule nation européenne capable de mener tout type d'opération, la France est une nation cadre c'est

à dire capable concrètement de commander des forces multinationales et interarmées. Depuis plusieurs dizaines d'années l'Armée de l'air est habituée au multinationalisme, les interventions en haute mer sont quasi systématiquement multinationales pour la Marine nationale et l'Armée de terre développe la même expérience.

Une fois le cadre actuel évoqué, quatre conditions fondamentales nous semblent devoir être posées qui ne sont pas à nos yeux remises en cause par le projet de retour dans les instances intégrées.

Premièrement, le maintien de l'autonomie absolue en matière de dissuasion nucléaire chèrement obtenue par le général de Gaulle reste essentielle. Nous pouvons considérer qu'elle fut, entre adversaires obéissant à la rationalité, un facteur de paix pour l'Europe et notre pays. Or celle-ci n'est nullement remise en cause par la volonté actuelle de retour au sein des instances intégrées. Il suffit de redire clairement que la France ne rejoindra pas le comité nucléaire.

Deuxièmement, le maintien de la libre décision d'intervenir ou non dans un conflit. Là encore la règle de l'unanimité est limpide. Aucun pays ne peut se voir imposer de participer à une quelconque intervention armée s'il ne le veut pas. Le refus de l'Allemagne d'intervenir dans la deuxième guerre du Golfe en est l'exemple type, ou encore les nombreux caveats qui entourent l'emploi de ses forces en Afghanistan. De plus, si un seul pays membre refuse d'intervenir alors l'Alliance ne peut intervenir en tant que telle.

Troisièmement, il nous semble primordial de défendre un appareil industriel et de recherche autonome dans le secteur des armements. Nous sommes les derniers européens capables de produire toute l'échelle de la panoplie militaire du fusil d'assaut au sous marin nucléaire, en passant par l'avion de chasse ou le véhicule blindé de combat. Or, force est de constater que notre absence des instances intégrées de l'Otan n'a pas empêché les fonds européens de financer la recherche et le développement du futur appareil américain le F35. Au moment où notre avionneur national se bat pour exporter le Rafale qui est lui totalement opérationnel.

Quatrièmement, nous pensons que la Russie a vocation à devenir un partenaire essentiel de l'Europe. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas un élargissement supplémentaire de l'Otan qui serait vécu comme une provocation inutile. Malgré les immenses difficultés démographiques et structurelles auxquelles doit faire face la Russie, n'oublions pas par delà l'histoire que ce grand pays reste pour l'Europe une terre d'avenir en termes de ressources. L'Allemagne ne se prive pas récemment de montrer l'exemple en matière énergétique.

Une fois ces conditions fondamentales posées et non remises en cause, quel intérêt la France a-t-elle aujourd'hui à rejoindre les instances intégrées? Nous voyons au moins trois avantages.

L'objectif d'une défense européenne reste notre ambition, bien que difficile à atteindre quand seuls deux pays, la France et le Royaume-Uni, font un effort significatif au plan financier à 2% et plus de leur Produit Intérieur Brut pour leur Défense. Or, nous considérons que nos partenaires européens entendront mieux notre volonté de construire un pilier européen fort de l'Alliance si nous participons aux travaux de celle-ci. La Politique de défense européenne ne peut être présentée comme un choix antagoniste à l'Alliance atlantique, mais comme le cadre commun qui peut s'inscrire complémentarément dans l'ensemble plus large qu'est l'OTAN. Le but est bien celui d'un partenariat entre les deux piliers américains et européens qui peuvent s'associer si besoin au sein de l'OTAN.

D'autre part, la France ne pourra pas produire seule les attributs de puissance du futur, comme ceux de la troisième dimension qui intègre désormais le spatial. Rappelons nous du reste

que l'espace est l'une des seules compétences de l'Union Européenne aujourd'hui. De même, le cyber-espace nécessitera des coopérations et un partage rapide des informations entre alliés, les attaques récentes sur des pays baltes le prouvent. La présence de nos officiers supérieurs au sein de l'Otan est là encore préférable à la chaise vide pour influencer sur les décisions et les orientations, ne serait-ce qu'en matière d'équipements.

En outre, si la donne stratégique a considérablement évolué depuis 1966, si la France veut faire entendre sa voix dans les affaires militaires européennes au plan géostratégique, il est nécessaire qu'elle trouve les leviers d'Archimède d'aujourd'hui.

Enfin, et il s'agit déjà d'une réalité évoquée au premier point, le cadre des interventions extérieures peut varier en fonction des théâtres d'opération ou des objectifs. Par exemple une présence de forces européennes dans un cadre européen nous semble plus approprié au Proche orient qu'un cadre Otan alors que celui-ci est plus pertinent en Afghanistan.

La situation n'est plus désormais celle de 1966. Il ne s'agit pas d'envisager l'abandon de notre liberté de décision, de devenir des vassaux de nos alliés américains ou de provoquer notre voisin russe, encore moins d'affaiblir le message de la France dans le monde. C'est parce que nous sommes inscrits dans notre temps, fidèles à nos valeurs et à nos racines, et capables de nous projeter vers l'avenir avec la volonté de donner à notre patrie toute sa place que nous considérons aujourd'hui utile de soutenir le retour du pays dans les instances intégrées.

Donnons à la France et à nos soldats la reconnaissance qu'ils méritent parmi nos alliés, pour assurer la sécurité de nos enfants!

Nicolas DHUICQ
le 5/03/09